

[Text]

Ms Copps: Raise the point and clarify it, that is all.

The Chairman: I think we have enough on our plate for tomorrow morning, quite frankly. I would reserve that suggestion, Ms Copps, but not to proceed with it in the morning.

• 1845

At this stage I will now call on the minister. I am not sure whether he wishes to make any opening statement. We welcome him back with his officials on the estimates. I know there are several matters arising during the course of the last three months when we have not been in session, and that will be the bulk, I suspect, of the discussion and questioning this evening. Mr. Minister, welcome.

Hon. Lucien Bouchard (Minister of the Environment): Thank you, Mr. Chairman.

I thought the committee members' time might be spent more usefully with questions and answers instead of another magnificent minister's speech.

I do not think I have to introduce my officials to you: Mr. Aber, Mr. Good, Mr. Armstrong, Mr. Higgins, and Mr. Davis. We will hear your questions and try to answer them.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister. Our first questioner is Ms Copps.

Ms Copps: I will get right to the meat of the matter. A lot of us, both in Parliament and in the environmental community, were rather shocked at your about-face on the issue of Rafferty-Alameda. I wonder why you did not go forward with your previously stated position of having a full federal environmental assessment on the Rafferty-Alameda. I would like some details about when you made the decision to give the go-ahead and under what circumstances.

Mr. Bouchard: It was not an about-face. It was just the continuity of the exercise of assessing a project before its implementation.

Let us go back through the history. First, a licence was issued last year. It was quashed by a Federal Court judgment. The ruling said that this project, to comply with federal requirements, needed to be more completely assessed on four or five areas of federal concern. When I was informed of the judgment, I immediately directed my officials to complete the study and abide absolutely with EARP, and that was done.

EARP is made up of two stages. The first stage is to know what the significant impacts are, if there are any, of the project in order to enable the responsible minister to

[Translation]

Mme Copps: Eh bien, il suffit de soulever la question et de la tirer au clair.

Le président: Permettez-moi de vous faire remarquer que la réunion de demain est déjà suffisamment chargée. Je réexaminerai votre proposition, madame Copps, mais pas pour la séance de demain.

Je vais maintenant donner la parole au ministre auquel je souhaite la bienvenue ainsi qu'à ses collaborateurs. Nous devons examiner le budget des dépenses de son ministère, et je ne sais pas s'il souhaite faire une déclaration. Diverses questions ont été soulevées au cours des trois derniers mois, pendant la période d'ajournement de nos travaux, et je pense que la réunion de ce soir sera principalement consacrée à la discussion de ces questions. Je vous souhaite la bienvenue, monsieur le ministre.

L'Hon. Lucien Bouchard (Ministre de l'Environnement): Je vous remercie, monsieur le ministre.

Plutôt que d'infliger au Comité un autre beau discours, je crois que le temps serait mieux utilisé si nous en faisons une période de questions et de réponses.

Vous connaissez déjà mes collaborateurs: messieurs Aber, Good, Armstrong, Higgins et Davis. Nous nous efforcerons de répondre à vos questions.

Le président: Je vous remercie, monsieur le ministre. Nous allons d'abord donner la parole à M^{me} Copps.

Mme Copps: Je vais entrer dans le vif du sujet. Bon nombre d'entre nous, tant à la Chambre que dans les milieux écologiques, avons été choqués de vous voir tourner casaque sur la question du barrage de Rafferty-Alameda. Pourquoi n'avez-vous pas maintenu votre position en exigeant une évaluation par le gouvernement fédéral des répercussions sur l'environnement de la construction de ce barrage? Pourriez-vous nous dire à quel moment et dans quelles circonstances vous avez décidé de donner le feu vert au projet.

M. Bouchard: Je n'ai nullement tourné casaque, cela s'est fait tout naturellement au cours de l'évaluation préliminaire à la mise en oeuvre du projet.

Mais rapellons l'historique de la question: une licence a été délivrée l'an dernier, elle a été invalidée par un jugement de la Cour fédérale d'après lequel ce projet, pour répondre aux conditions imposées par le gouvernement fédéral, avait besoin d'un complément d'évaluation sur quatre ou cinq points qui ne donnaient pas satisfaction au gouvernement fédéral. Informé du jugement, j'ai chargé mes collaborateurs de procéder immédiatement à cette étude complémentaire en respectant strictement le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Le PEEE comporte deux étapes, la première consiste à établir quelles sont les impacts importants, le cas échéant, afin de permettre au ministre responsable de juger s'il est